

Monsieur le président, nous ne pouvons pas, en tant que groupe, et moi je ne peux pas en tant que député, accepter une mesure matraque telle que l'article 75C dans un débat qui est faussé au départ par le gouvernement au pouvoir.

[Traduction]

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, bien des questions déjà ont été soulevées depuis le début de ce bref débat. Quelques-unes méritent une réponse et, le moins qu'on puisse dire, c'est que certaines choses doivent être signalées aux députés qui semblent faire peu de cas de certains articles du Règlement de la Chambre.

Je ne prétends pas être un expert en la matière au même titre que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), mais il suffit de bien lire le Règlement et de bien écouter ce qu'on en dit. Peut-être le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) en a-t-il mal aux oreilles d'entendre ses propres propos grandiloquents. Étant donné qu'il parle tellement et qu'il écoute si peu, peut-être n'a-t-il pas compris ce qu'a dit l'Orateur. Peut-être n'a-t-il pas entendu l'Orateur qui s'est donné tant de mal pour expliquer que la motion pouvait porter à la fois sur l'étape du rapport et sur la troisième lecture. Monsieur l'Orateur s'est évertué à expliquer que certains articles du Règlement traitaient de la clôture, soit l'article 33, et d'autres portaient sur l'attribution, à l'avance, du temps de parole, soit l'article 75 et ses subdivisions. Néanmoins, le premier député de l'opposition officielle a pris la parole pour critiquer ce qu'il a jugé terrible, la clôture. Je n'ai jamais vu un exemple aussi flagrant de personnes qui veulent ménager la chèvre et le chou.

Les députés de l'opposition officielle auraient pu invoquer l'article 75B du Règlement. Ils auraient pu signaler qu'ils souhaitaient voir cette affaire liquidée et ne voulaient pas perdre deux heures à débattre la question de savoir s'il y a lieu de fixer un délai pour les délibérations. Ils auraient pu convenir que la mesure est trop importante pour que nous perdions deux heures sur une question de procédure. Ils auraient pu se montrer prêts à discuter de la question et de leurs deux motions. L'ont-ils fait? Non.

Ils se sont dits à la place: «Laissons le gouvernement invoquer l'article 75C du Règlement pour que nous puissions dire qu'on nous impose la clôture», alors qu'il n'en est rien, comme ils le savent d'ailleurs. Ils voulaient ménager la chèvre et le chou. Cela est inadmissible et il est temps que quelqu'un se lève et dénonce cette tactique. Et c'est moi qui le fait.

Des voix: Bravo!

M. Daudlin: Le député de Témiscamingue (M. Caouette) a dit que nous n'avions pas eu suffisamment de temps pour débattre le bill. Il y a pourtant eu 35 séances du comité consacrées au bill C-14 et dix autres séances consacrées aux prévisions supplémentaires pendant lesquelles on a surtout parlé du bill C-14. Je ne sais pas combien de fois, au cours des neuf derniers mois, les députés de l'opposition officielle ont proposé de modifier les règlements pour donner plus d'importance et de valeur aux travaux du comité et pour que les délibérations des comités soient reconnues, entendues et comprises et qu'elles aient leur répercussion à la Chambre. Ils ont ensuite l'audace de dire, malgré ces 45 séances, que nous n'avons ni discuté ni débattu le bill.

Bill C-14—Attribution du temps

● (1612)

Je crois savoir, et les procès-verbaux des audiences confirmeront mes dires, que le parti créditiste n'était pas du tout représenté à aucune de ces réunions et que ses premières présentations au sujet de ce bill ont eu lieu hier à la Chambre. Et malgré cela, ils ont le culot de nous dire qu'ils n'ont pas eu le temps de parler de ce bill ou de présenter les objections qu'ils avaient à faire valoir.

J'ai consacré un certain temps à l'étude de ce bill. Comme moi, les députés auraient dû passer plus de temps à en parler avec leurs administrés.

M. Rodriguez: Vous venez d'avoir le bill entre les mains pour la première fois.

M. Daudlin: Le député prétend que je viens d'avoir ce bill entre les mains pour la première fois. J'ai certainement lu ce bill autant de fois que lui qui se permet de faire tout ce tapage de l'autre côté. Au lieu d'empêcher l'adoption de ce bill, je suis allé le soumettre aux gens de ma circonscription qui, au cours des dernières années ont demandé au gouvernement d'agir, de ne pas hésiter et d'accepter que cette loi comporte certaines imperfections.

Ces personnes m'ont dit quelque chose que j'ai entendu, bien entendu, quelque chose qui, à leurs yeux, était plus important que tout. En fait, j'emboîte le pas du ministre et je me dis, «modifions-là maintenant et peu importe si l'on doit rester ici jusqu'à Noël puisque c'est si important pour ma circonscription». Je n'ai pas parlé qu'à des tricheurs ou à des profiteurs comme disent si bien les gens d'en face; j'ai parlé avec des agriculteurs qui ont reconnu qu'ils risquaient d'avoir encore plus de mal à trouver du personnel si on rendait la loi plus stricte. J'ai parlé avec des ouvriers pas plus tard que la fin de semaine dernière. J'ai parlé par exemple avec les travailleurs du milieu hospitalier qui, en Ontario, ont beaucoup eu à pâtir des coupures que le gouvernement provincial a effectuées dans ce domaine. Les gens se demandaient bien à quoi visait le bill. Je l'ai étudié avec eux et ils ont dit qu'ils ne voyaient pas pourquoi le gouvernement craignait tant de l'adopter puisque eux pensaient pouvoir s'en accommoder.

A mon avis, ce qui s'est passé, c'est que ces porte-parole des travailleurs, qui auraient parlé à des députés de l'opposition, ont oublié de parler aux travailleurs eux-mêmes, parce que les travailleurs semblent être en mesure de comprendre.

J'ai entendu bien des interventions au cours des quatre dernières années sur la façon dont nous devrions réglementer le débat à la Chambre, non pas en ce qui a trait à l'attribution d'heures, mais pour ce qui est de décider rationnellement comment le débat devrait se dérouler. Nous avons entendu dire que «des hommes raisonnables devraient être capables de discuter et de s'entendre sur le nombre d'heures qui devraient être nécessaires pour un bill donné». Comme j'ai dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), quand on a ajouté cet article au Règlement en 1969, c'était pour essayer de décrire en autant de mots ce genre de débat, nous donner un outil qui permettrait aux députés de décider d'avance, d'une façon ou d'une autre, combien de temps devrait être consacré à un projet de loi donné. Je m'insurge quelque peu contre ceux qui disent que parce que nous ne nous sommes pas servis de cet outil depuis 1969, nous ne devrions pas l'utiliser du tout. En d'autres termes, la Chambre ne devrait pas avoir la possibilité